



Relations partenariales avec les associations : quel(s) financement(s) publics sous quel(s) critère(s) ?

Présentation

Formation proposée exclusivement aux élus locaux !

Le partenariat mairie et associations dans le cadre d'un ancrage locale nécessite d'aider les élus à comprendre et à évaluer l'action des associations sur leur territoire afin de déterminer le type de financement public et d'aide financière leur seront alloués selon leur utilité sociale.

Organisation de la formation

Formation dispensée en présentiel (2 journées de 7 heures, soit 14 heures).

La première journée consistera à présenter les différentes formes de partenariats possibles avec les associations, et les modalités de financement(s) public(s) opportuns.

La seconde journée sera consacrée à l'analyse de cas sur apport des stagiaires ou sur propositions de la formation

Modalités d'évaluation

Les attentes des inscrits seront recueillies en début de formation. Une évaluation individuelle détaillée sera diffusée à la fin de la formation.

Un temps de bilan collectif viendra clôturer la session.

Admission

Droits d'inscription

1200 € / personne

Infos pratiques

- > **Composante(s)** : UFR Sciences Sociales, Service Formation Continue et Alternance
- > **Modalité d'enseignement** : Formation continue